

Date publication : 1<sup>er</sup> mars 2026

N° 2026-012

**ARRÊTÉ**  
**PORTANT MISE À JOUR DE LA LISTE D'APTITUDE**  
**D'ACCÈS AU GRADE D'INFIRMIER TERRITORIAL EN SOINS GÉNÉRAUX COMPORTANT LES**  
**LAUREATS DES CONCOURS D'INFIRMIER TERRITORIAL EN SOINS GÉNÉRAUX SESSIONS**  
**2023 ET 2025**

Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le Code Général de la Fonction publique ;

Vu le décret n° 94-163 du 16 février 1994 modifié ouvrant aux ressortissants des Etats membres de l'Union européenne autres que la France l'accès à certains cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu le décret n° 2012-1420 du 18 décembre 2012 portant statut particulier du cadre d'emplois des infirmiers territoriaux en soins généraux ;

Vu le décret n° 2012-1415 du 18 décembre 2012 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation du concours pour le recrutement des infirmiers territoriaux en soins généraux ;

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'arrêté n° 2022-036 du 17 août 2022 portant ouverture du concours d'accès au grade d'infirmier territorial en soins généraux (session 2023) ;

Vu l'arrêté n° 2023-007 du 28 février 2023 portant inscription sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'infirmier territorial en soins généraux (session 2023) ;

Vu l'arrêté n° 2024-011 du 21 février 2024 portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'infirmier territorial en soins généraux ;

Vu l'arrêté n° 2024-024 du 7 mai 2024 portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'infirmier territorial en soins généraux ;

Vu l'arrêté n° 2024-054 du 6 septembre 2024 portant ouverture du concours d'accès au grade d'infirmier territorial en soins généraux (session 2025) ;

Vu l'arrêté n° 2025-013 du 22 février 2025 portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'infirmier territorial en soins généraux comportant les lauréats des sessions 2023 et 2025 ;

Vu l'arrêté n°2025-075 du 19 décembre 2025 portant mise à jour de la liste d'aptitude d'accès au grade d'infirmier territorial en soins généraux comportant les lauréats des sessions 2023 et 2025 ;

*Notre mission,  
faciliter  
les vôtres !*

Considérant qu'il convient de fixer une liste d'aptitude unique pour l'accès au grade d'infirmier territorial en soins généraux comportant :

- Les lauréats de la session 2023 du concours d'infirmier territorial en soins généraux, qu'il convient de réinscrire pour une quatrième année à compter du 1<sup>er</sup> mars 2026 et jusqu'au 28 février 2027 ;
- Les lauréats de la session 2025 du concours d'infirmier territorial en soins généraux inscrits, pour deux premières années, à compter du 19 février 2025 et jusqu'au 18 février 2027.

Considérant les lauréats nommés stagiaires depuis la dernière mise à jour de la liste d'aptitude en date du 19 décembre 2025 et qu'il convient également de radier de la liste d'aptitude.

Sur proposition de la Directrice du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Vendée ;

**ARRETE :**

**Article 1 : INSCRIPTION**

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2026, la liste d'aptitude d'accès au grade d'infirmier territorial en soins généraux est fixée conformément à la liste ci-dessous et sa limite de validité est fixée au 18 février 2027. Cette liste comporte **36 lauréats** :

NOM	Prénom
BEAUDOUIN	Cynthia
BLANCHARD	Virginie
BOSCHER	Anne-Laure
BOUTOLLEAU	Manon
BRICARD	Maeva
BROSSEAU	Tiphaine
CAILLAUD	Sophie
CASSEGRAIN-LASIERRA	Lucile
COICAUD-THOMAS	Marie
COMBAUD	Eve
COUGNAUD	Estelle
DECLAIRIEUX	Benoît
DI VITO	Isabelle
ESTEVEZ	Nathalie
GUILLET	Morgane
GUILLOTEAU	Amélie
HABOUZIT	Manon
LALLEMAND	Peggy
LAMARRE	Marie-Françoise
LENK	Camille
MABROUKI	Messaouda
MACE	Mathilde
MANSION	Nadine

NOM	Prénom
MORISSEAU	Chloé
NDAYA POUSSEU	Edwige
OGER-RECULEAU	Marjorie
PEROCHEAU	Vinciane
PIZON	Léa
PLAIRE	Erika
QUERE	Chloé
ROCARD	Clara
ROUSSEAU	Lucile
SUM-RICHARD	Fanny
THEURF	Céline
VASTRAL	Sophie
VIGNES	Elsa

## **Article 2 : RECRUTEMENT**

L'inscription sur une liste d'aptitude ne vaut pas recrutement. Avant tout recrutement d'un lauréat, la collectivité devra s'assurer auprès du Centre de Gestion de la Vendée de la validité de l'inscription sur liste d'aptitude.

## **Article 3 : RECOURS**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes, dans les deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

## **Article 4 : EXECUTION**

La Directrice du Centre de Gestion de la Vendée est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat en Vendée et publié par affichage électronique sur le site internet du Centre de Gestion de la Vendée.

Fait à La Roche-sur-Yon,